

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 02617

Numéro SIREN : 347 984 254

Nom ou dénomination : LETTRING SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt A2019/040963

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2019/040963

Dénomination : LETTRING SERVICE

Adresse : 151 Avenue Franklin Roosevelt 69150 DECINES-CHARPIEU

N° de gestion : 1988B02617

N° d'identification : 347984254

N° de dépôt : A2019/040963

Date du dépôt : 17/12/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 13/12/2019 RAAP



5394571



5394571



SAS LETTRING SERVICE

Société par Actions Simplifiée au capital de 42 650 €uros

151 avenue Franklin Roosevelt

69150 DESCINES-CHARPIEU

**Apport de titres de participation détenus par M. PETERS DESTERACT dans la SAS D.E.A.
COMMUNICATION au profit de la SAS LETTRING SERVICE**

**Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports
(Article L.225-147 du Code du Commerce)**

expertise comptable social conseil commissariat aux comptes audit

Le Tholémios 12 et 15, quai du Commerce - C.B. 50203 - 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 - Fax 04 78 64 83 42 - www.orial.fr

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
S.A.S. au capital de 3 055 172 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Bureau de Paris - 37, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Nombre des fiduciaires titulaires au 31/12/2011 : 100

LETTRING SERVICE

Société par actions simplifiée au capital de 42 650 €uros
151 avenue Franklin Roosevelt
69150 DECINES-CHARPIEU
RCS de Lyon 347 984 254

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Aux associés de la société LETTRING SERVICE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 6 décembre 2019 concernant l'apport de titres de participation par M. PETERS DESTERACT au profit de la société LETTRING SERVICE, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- 1. Présentation de l'opération envisagée et description des apports.**
- 2. Diligences mises en œuvres et appréciation de la valeur des apports.**
- 3. Conclusion.**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Personne physique apporteuse

Monsieur Alexandre PETERS DESTERACT, demeurant 145 rue Saussure 75017 PARIS, né le 28 juillet 1984 à CHAMBERY (73), de nationalité française, marié à Madame Olivia PETERS DESTERACT le 20 avril 1983 à VENISSIEUX (69) sous le régime de la séparation de biens, est concerné par l'opération d'apport décrit dans le présent rapport.

1.2. Entreprise dont les titres sont apportés : SAS D.E.A. COMMUNICATION

La société D.E.A. COMMUNICATION est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est 151, avenue Franklin Roosevelt 69150 DECINES-CHARPIEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 798 404 760.

Elle a pour objet social, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, sous toutes ses formes :

- ✓ La commercialisation, sous toutes ses formes en ce compris d'agent commercial, de tous produits relevant du domaine des arts graphiques, de la signalétique et de la publicité ;

et plus généralement, de tous produits non alimentaires non soumis à réglementation ;

- ✓ le conseil en communication d'entreprise et d'organisation d'évènements ;

- ✓ l'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation.

Pour réaliser cet objet, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports

Le capital social de la société D.E.A. COMMUNICATION est actuellement fixé à la somme de dix mille euros (10 000 €) et divisé en dix mille (10 000) actions d'un euro (1 €) chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées, réparties comme suit entre les actionnaires :

	Nombre d'actions	% de détention
LETTRING SERVICE	6 997	69,97%
Damien BERJON	1	0,01%
Bernard DUCARRE	1	0,01%
Eric DUCARRE	1	0,01%
Alexandre PETERS DESTERACT	3 000	30,00%
TOTAL	10 000	100,00%

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.3. Entreprise bénéficiaire de l'apport : SAS LETTRING SERVICE

La société LETTRING SERVICE est une société par Actions simplifiée ayant son siège social avenue Franklin Roosevelt 69150 DECINES-CHARPIEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 347 984 254.

La société a pour objet social, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- ✓ L'exploitation d'un fonds de publicité et signalétique sous toutes ses formes ;
- ✓ L'étude et réalisation ;
- ✓ Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- ✓ La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Le capital social s'élève à quarante-deux mille six cent cinquante euros (42 650 €), divisé en quatre-vingt-cinq mille trois cents (85 300) actions d'une valeur nominale de zéro euro cinquante centimes (0,50 €) chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

1.4. Description de l'opération et présentation des apports

1.4.1. Apport des titres de la société LETTRING SERVICE :

L'apport effectué par Monsieur Alexandre PETERS DESTERACT est constitué par 3 000 actions de la société D.E.A. COMMUNICATION représentant 30 % du capital social, détenues en pleine propriété et entièrement libérées.

La société LETTRING SERVICE aura la propriété et la jouissance des titres apportés à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

1.4.2. Evaluation de l'apport

La valeur d'apport des actions apportées a été estimée à une valeur globale de cent quatre-vingt-huit mille cent euros (188 100 €), soit pour une action ordinaire, une valeur de soixante-deux euros et soixante-dix centimes (62,70 €), sur la base des comptes clos au 31 décembre 2018.

1.5. Rémunération de l'apport des titres

L'apport des titres de la SAS LETTRING SERVICE, consenti par M. PETERS DESTERACT a été évalué à cent quatre-vingt-huit mille cent euros (188 100 €) et sera rémunéré par l'attribution de dix-sept mille huit cent soixante-trois (17 863) actions nouvelles de la société LETTRING SERVICE d'une valeur nominale de zéro euro et cinquante centimes (0,50 €) chacune, soit avec une prime d'apport de dix euros et trois centimes (10,03 €), qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

La prime d'apport globale de cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-neuf euros (179 169) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Les dix-sept mille huit cent soixante-trois (17 863) actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital, entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

2. DILIGENCES MISES EN OEUVRE ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

Notre mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi et prévues par le cadre conceptuel de notre doctrine professionnelle.

Elle a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société LETTRING SERVICE sur le fait que la valeur des apports consentis par M. PETERS DESTERACT n'est pas surévaluée. Elle n'implique pas la validation du régime fiscal applicable aux opérations.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de l'assemblée appelée à se prononcer sur l'opération d'apport des titres de participation.

Notre mission ne saurait non plus être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Les travaux mis en œuvre ont consisté à :

- contrôler la réalité des apports ;
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport ;
- effectuer une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble ;
- s'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à un examen des documents mis à notre disposition, notamment :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la SAS D.E.A. COMMUNICATION dont les titres sont apportés ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la SAS LETTRING SERVICE à qui les titres sont apportés ;
- les statuts des sociétés SAS D.E.A. COMMUNICATION et SAS LETTRING SERVICE ;

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports

- les documents juridiques liés à l'opération et aux autres opérations intervenues depuis la création de la société dont les titres sont apportés.

Nous avons, en particulier, effectué les travaux suivants :

- nous avons effectué une prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- nous avons examiné le projet de contrat d'apport relatant l'apport des titres de la société D.E.A. COMMUNICATION à la SAS LETTRING SERVICE ;
- nous nous sommes assurés de la propriété des actions de la société D.E.A. COMMUNICATION, de leur libre disponibilité en nous faisant confirmer par la direction qu'ils sont détenus sans contestation et qu'il n'existe aucun nantissement ou autre restriction à la pleine propriété et à la libre disponibilité de ces dernières ; dans notre lettre d'affirmation, la direction nous a également confirmé l'absence d'événements de nature à modifier la valeur et la consistance des apports depuis le 31 décembre 2018 ;
- nous avons vérifié que les opérations réalisées depuis le 31 décembre 2018 ne sont pas susceptibles de remettre en cause la valeur globale des apports ;
- dans le cadre des objectifs de notre mission, nous nous sommes entretenus avec l'Expert-comptable de la société dont les titres sont apportés afin de compléter et préciser les informations comptables et juridiques obtenues ;
- nous avons vérifié jusqu'à la date du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- nous avons pris connaissance des travaux d'évaluation réalisés pour la valorisation des sociétés D.E.A. COMMUNICATION et LETTRING SERVICE.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Méthode retenue

Ces apports seront rémunérés sur la base de la valeur réelle des actions apportées et de la valeur réelle de la société LETTRING SERVICE, bénéficiaire de ces apports, conformément aux dispositions comptables et fiscales en vigueur dans le cadre d'apports de titres.

La société bénéficiaire est évaluée sur la base d'une approche patrimoniale tenant compte de la surévaluation des actifs ainsi que de la moins-value sur cession de titres, sur la base des différentes évaluations des différentes filiales qu'elle détient ainsi que sur différentes approches (par le rendement et par des méthodes mixtes).

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports

Le principe de valorisation ainsi retenu par les parties n'appelle pas de remarque de notre part.

Valeur globale des apports

Concernant la valeur des actions de la société D.E.A. COMMUNICATION, nous avons apprécié les méthodologies privilégiées et conforter les valeurs réelles ainsi retenues.

Notre appréciation de la valeur de la société D.E.A. COMMUNICATION s'est appuyée sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2018.

La valorisation retenue dans le contrat d'apport est basée sur une approche de rendement ainsi que sur différentes approches (patrimoniale et par des méthodes mixtes).

Au regard des caractéristiques d'exploitation et financières de la société D.E.A. COMMUNICATION, ces approches de valorisation nous apparaissent fondées.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible d'affecter les valeurs des apports proposées.

Par ailleurs, nous nous sommes fait confirmer dans une lettre d'affirmation que le management n'avait pas connaissance d'évènement susceptible de remettre en cause la valeur des apports.

Il n'est pas fait état dans le contrat d'apport d'avantages particuliers et nous n'en avons relevé aucun.

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 188 100 € pour 30 % des actions de la société SAS D.E.A. COMMUNICATION n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale à l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Fait, à Lyon, le 13 décembre 2019
Le Commissaire aux apports

Jean-Paul BOUVARD
ORIAL
Commissaire aux Comptes

